

RÈGLEMENTS

Sardinia Trail 08-09-10 mai 2026 ShorT-18 10 mai 2026

ART. 1 - Organisation

Le Sardinia Trail et le Short-18 sont organisés par la GLEsport A.s.d. sous l'égide de l'UISP et le patronage de la Région Autonome de Sardaigne avec le Département des Sports et les municipalités traversées.

ART. 2 - Validité et durée

Le Sardinia Trail est une course d'ultra trail. La course se déroulera en trois étapes totalisant environ 100 km.

La Short-18 est une course de trail. La course se déroule sur une distance de 18 km.

ART. 3 - Classifications

Le classement final du Sardinia Trail sera établi en additionnant les temps des trois étapes.

ART. 4 - Filières

Les itinéraires emprunteront principalement des sentiers de montagne et des chemins de terre.

ART. 5 - Participation

Toutes les courses sont ouvertes aux femmes et aux hommes âgés de 18 ans et plus (l'âge de 18 ans doit être atteint la veille du départ de la course).

Les compétiteurs peuvent être inscrits pour l'année 2025/26 à l'UISP ou pour l'année 2026 à Fidal ou avoir une RUNCARD active (selon la convention en vigueur entre l'organisation et la fédération) et détenir un certificat médical d'aptitude à l'athlétisme de compétition en cours de validité délivré par un médecin de la fédération de médecine du sport. Les personnes non licenciées auprès des organismes/fédérations susmentionnés devront présenter un certificat médical similaire d'aptitude à l'athlétisme de compétition délivré depuis moins d'un an. Les certificats ne seront pas restitués.

ART. 6 - Assurance

L'organisation a souscrit une police de responsabilité civile, mais il est recommandé à chaque concurrent de souscrire une police d'assurance individuelle pour couvrir les problèmes qui ne sont pas imputables à l'organisation.

ART. 7 - Obligations des concurrents

Les parcours doivent se dérouler en semi-autosuffisance. Les concurrents doivent être en possession de (sous **peine de disqualification**) :

- Les dossards personnalisés, fournis par l'organisation, doivent être placés à l'avant

et à l'extérieur des chemises ou des vestes.

Il est fortement recommandé de l'épingler à une ceinture élastique afin qu'il puisse éventuellement être superposé à une veste ou à un pull-over.

- Des flacons ou similaires contenant au minimum 1,0 litre d'eau doivent être remplis à chaque ravitaillement en carburant ;
- Utilisation obligatoire du téléphone
- Utilisation obligatoire d'un verre personnel ;
- Tissu de survie ;
- Sifflet ;
- Veste coupe-vent/pare-pluie ;
- Les bâtons de marche sont facultatifs, mais s'ils sont utilisés, ils doivent l'être tout au long du cours.
- Le contrôle du matériel se fera par pointage au départ de chaque étape et à chaque poste de ravitaillement.

En cas de conditions météorologiques défavorables : l'organisation peut rendre obligatoires les éléments suivants : bonnet de laine et/ou polaire, maillot thermique, pantalon long et gants.

En outre, il est conseillé à tous les concurrents de se munir de leur propre réserve de nourriture, qui pourra être réapprovisionnée aux postes de ravitaillement.

Il est recommandé de porter un chapeau et des lunettes de soleil.

ART. 8 - Contrôles de passage et portes.

Il y a également des points de contrôle surprise et des points de passage, où les concurrents doivent faire tamponner leur dossard et/ou signer la feuille de passage.

Une barrière horaire sera placée à chaque étape individuelle (voir road-book) aux postes de ravitaillement de chaque étape. Toute personne qui ne passera pas après l'heure fixée au départ sera incontestablement arrêtée et accompagnée jusqu'à l'arrivée par un véhicule désigné.

ART. 9 - Divers

Le comité d'organisation se réserve le droit, à tout moment, de modifier le parcours de la course, les heures de départ et les heures de passage des portes.

ART. 10 - Image

Les concurrents participant à la compétition autorisent la presse et le comité d'organisation à publier des images et des photos prises pendant la course.

ART. 11 - Briefing

Les briefings se tiendront une demi-heure avant chaque départ sur la ligne de départ.

ART. 12 - Itinéraire

Les concurrents **ne sont pas autorisés à quitter l'itinéraire balisé**. Les balises seront des sangles colorées et/ou des flèches.

ART. 13 - Préséance

Le parcours de la compétition se déroulera dans certaines sections sur des chaussées et

les concurrents n'auront pas de priorité ou d'antériorité, ils devront courir sur le côté droit de la route et céder le passage aux véhicules.

ART. 14 - Disqualifications

Les concurrents peuvent être disqualifiés en cas de :

- le fait de ne pas poinçonner au départ ou à un contrôle de passage sur le parcours ;
- franchir les portes après l'heure fixée ;
- couper l'itinéraire ;
- arrivée hors délai ;
- l'utilisation d'un moyen de transport ;
- l'assistance non autorisée ;
- **l'abandon de déchets en dehors des zones de rafraîchissement** ;
- le refus d'être examiné par des médecins fournis par l'organisation à tout moment de l'essai ;
- les contrôles antidopage positifs auxquels tout concurrent peut être soumis pendant ou à l'arrivée de chaque épreuve individuelle ;
- des insultes ou des menaces à l'égard des membres de l'organisation ou un comportement inapproprié ou dangereux, à la seule discrétion du comité d'organisation.

ART. 15 - Obligations

En s'inscrivant et en signant le formulaire correspondant, les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les **termes dans leur intégralité**. Les réclamations éventuelles doivent être déposées dans l'heure qui suit la publication des classements de chaque étape, accompagnées d'une caution de 50,00 € qui ne sera restituée qu'en cas d'acceptation de la réclamation.

ART. 16 - Comité d'organisation

Le comité d'organisation sera composé comme suit :

- Président : Gian Domenico Nieddu.

ART. 17 - Fournitures

Pour toutes les étapes, il y en aura une : à peu près à mi-parcours et elle comprendra : de l'eau, du coca, du thé, des fruits frais et des fruits secs.

Il est interdit de laisser des déchets sur l'ensemble du parcours **SOUS PEINE DE DISQUALIFICATION** (voir art. 14) Il est recommandé de déposer les déchets aux postes de ravitaillement.

ART. 18 - Assistance

Une assistance médicale sera assurée au départ et à l'arrivée de chaque étape, le long du parcours, deux véhicules tout-terrain suivront la compétition dans son intégralité, et deux éclaireurs veilleront à ce que le balisage soit toujours visible et précis tout au long du parcours. La sécurité et l'assistance seront également assurées par l'organisation grâce à des véhicules de secours.

ART. 19 - Prix

Des prix seront attribués aux cinq premiers du classement général dans la catégorie hommes et aux cinq premières du classement général dans la catégorie femmes. Les prix seront en nature.

En outre, les vainqueurs des classements masculin et féminin bénéficieront d'une entrée gratuite pour l'édition 2027.

ART. 20 - Inscription

La formule d'entrée donne droit à

- Paquet course
- Assistance et ravitaillement le long du parcours des trois étapes
- Pasta party à la fin de chaque étape et du Short-18
- Médaille de finisseur
- Maillot Sardinia Trail

L'inscription ne comprend pas :

- le transport vers et depuis Cardedu
- transferts de scène
- Transferts aéroport/port Cardedu
- les extras de toute nature
- tout ce qui n'est pas spécifié dans les droits

ART. 21 - Renonciation

En cas de désistement, le concurrent inscrit et toute personne l'accompagnant peuvent prétendre à 50 % du droit d'inscription en informant l'organisateur 30 jours avant l'épreuve, 30 % jusqu'à 10 jours avant, aucun remboursement après cette date. La date considérée comme la date à laquelle l'organisateur prend connaissance de la renonciation est la date à laquelle le remboursement est effectué. En cas de désistement pour d'autres raisons, le coureur renoncé ne sera remboursé à hauteur de 50 % du montant payé que s'il est remplacé par un nouveau participant au plus tard le 3 mai 2026. Aucun autre type de remboursement n'est autorisé.

Art. 22 - Annulation ou report du concours

En cas de force majeure rendant impossible la tenue du Sardinia Trail, de l'avis incontestable du comité d'organisation, l'épreuve pourra être annulée à tout moment et l'organisation du Sardinia Trail ne sera pas responsable envers les participants, à l'exception d'un montant égal à 50 % des droits d'inscription versés.

En cas de report du départ du Sardinia Trail, l'organisation du Sardinia Trail est tenue d'informer immédiatement chaque participant de la nouvelle date de l'épreuve. Si les concurrents ne peuvent pas participer à la course en raison de ce changement de date, ils disposent d'un délai maximum de huit jours pour demander le remboursement des frais d'inscription en envoyant un courrier électronique à l'adresse info@sardinatrail.com. En tout état de cause, les participants ne pourront prétendre à aucune indemnité.

L'organisation